

ADRESSÉ : Aux membres des équipes de recherche

DATE : 2016-06-20

OBJET : Sécurisation des laboratoires lors de la coupure électrique généralisée effectuée par la Direction des Immeubles (DI)

AVANT la coupure électrique :

- Arrêter toute expérience nécessitant des équipements fonctionnant à l'électricité (plaques agitatrices, incubateurs...);
- Libérer la hotte de tout contenant de produit chimique, et les sécuriser dans des armoires sécuritaires;
- Fermer hermétiquement tout contenant de produit chimique sur les comptoirs et dans les armoires;
- Vérifier la fermeture étanche de toutes les valves de distribution de gaz (air, vide, azote, réseaux locaux, cylindres locaux).

PENDANT la coupure électrique :

- Il est interdit d'utiliser les hottes chimiques et d'effectuer des manipulations dans le laboratoire.

Date d'émission : 20 juin 2016

